



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Ardèche (07)

Les ICPE du département

- 4 sites Seveso (3 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 15 installations relevant de la directive IED
- 27 carrières
- 106 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2024 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 105 inspections de sites industriels
- 15 contrôles inopinés de sites industriels
- 5 inspections de canalisations
- 20 mises en demeure

Bilan de l'instruction

- 3 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 1 décision sur des dossiers soumis à enregistrement

Focus : Opération «territoire propre»

Chaque année depuis 2020, l'UD DREAL participe à l'opération « territoire propre » organisée par la gendarmerie afin de lutter contre les agissements qui polluent le territoire.

Cette opération est destinée à porter un coup d'arrêt aux atteintes à l'environnement, sous les multiples formes qu'elles peuvent prendre :

- gestion illicite et trafic de déchets,
- pollution des sols et des eaux,
- lutte contre la maltraitance animale et contre le trafic d'espèces protégées,
- atteintes aux milieux protégés, etc.

Cette action fédère autour de cet enjeu majeur de nombreux partenaires publics et privés, afin de bénéficier de leur expertise et de leurs moyens matériels spécifiques : le pôle national de transfert transfrontalier de déchets, l'office national des forêts (ONF), l'office français de la biodiversité (OFB), l'autorité de sûreté nucléaire, la DREAL, la compagnie nationale du Rhône (CNR) et la douane d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Du 4 au 9 mars 2024, l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche de la DREAL a mené 8 inspections conjointes avec la gendarmerie de l'Ardèche, notamment

sur des sites de stockages de véhicules hors d'usage ou de déchets illégaux.

De plus, en dehors de cette opération spécifique, la collaboration des agents de la DREAL et de la gendarmerie a conduit à la réalisation de 4 inspections supplémentaires, dont une avec les services de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) de Marseille. L'expertise de la DREAL alliée à l'appui de la gendarmerie ont permis une intervention efficace sur ces sites à l'origine de plaintes de voisinage et/ou sensibles en termes de pollution de l'environnement et de risque accidentel.

Certaines de ces inspections ont abouti à des mises en demeure et procès-verbaux qui sont actuellement en cours d'instruction.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Renaud Durand

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Juin 2025

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr